

Nancy Chahwan
Chief HR Officer
Dirigeante principale des RH



March 9, 2020 / 9 mars 2020

[\(La version française suit\)](#)

To: Deputy Heads, Heads of Agencies (including separate Employers), Heads of Human Resources

Colleagues,

The Treasury Board Secretariat is committed to providing consistent and timely advice to departments concerning the evolving situation of the novel coronavirus disease (COVID-19).

As a follow up to my previous messages on January 28 and February 25, the Treasury Board Secretariat continues to work closely with Health Canada and the Public Health Agency of Canada, who are at the forefront of providing evidence-based health advice to Canadians. Health Canada continues to update its [Occupational Health Advisory](#). I encourage you and your teams to regularly consult it for the most current information. The advisory and annexes provide evidence-based information for managers and employees on what to do to prevent the potential spread of infection in the workplace.

Managers are the first point of contact for employees who have questions and concerns about COVID-19 in the workplace. Please make sure you engage your departmental managers' community to ensure they are prepared for this leadership role by making themselves aware of the latest health advisories on a daily basis, and by continuing to stay informed as this situation evolves in their own communities.

Attached is an employee message template that you may wish to use to communicate the most recent advice. Your heads of Communications will also receive the template message. Information on COVID-19 is being made available through multiple channels, with a focus on the [GCintranet](#) and on [Canada.ca/coronavirus](#), as well as through cascading messages to employees. We are also moving to share information by leveraging horizontal communities across government. We also share information during technical briefings to the labour relations and occupational health and safety communities, separate employers, and bargaining agents.

Delegated managers are requested to consult the Government of Canada's webpage [Coronavirus disease \(COVID-19\): Travel advice](#) before authorizing travel, based on benefits and risk analysis. Necessary precautions must be applied in all cases as described in health advisories. Employees travelling for business or personal reasons will be expected to respect precautions imposed by health authorities upon re-entry to Canada, including self-monitoring and self-isolation, as may be required. There is no basis for a blanket ban on travel.

As part of our overall preparedness, we need to focus on the steps that will be required should the situation escalate within Canada. If you have not already done so, please update your business continuity plans (BCPs). Consult the [Mandatory procedures for BCP](#). Further information is available through the [BCP Helpdesk](#) at Public Safety (PS) and in [PS' BCP technical guidance](#). Please also test your BCPs with potential scenarios, for example absence rates of personnel, e.g., 10, 30 or 50 percent (or any other relevant scenario), geographically contained spread (such as localized office closures), etc. Business continuity should include first-line and essential services to Canadians here and abroad, in addition to providing surge capacity to other organizations as you may be called upon to do.

Collaboration and dialogue are key for ensuring we are ready to continue to serve Canadians. Please ensure this includes your engagement of bargaining agents through occupational health and safety policy and workplace committees, and Labour Management Consultation committees as appropriate. We will continue to monitor and share information as necessary on workplace advice.

You can expect additional guidance from me in the next few days. If you have questions, please do not hesitate to contact me directly at 613-907-5126 or invite your teams to contact [Sandra Hassan](#), Assistant Deputy Minister, Employment Conditions and Labour Relations, OCHRO, at 613-907-5100.

Nancy Chahwan

Chief Human Resources Officer
Treasury Board of Canada Secretariat / Government of Canada

À: Administrateurs généraux, chefs d'Organismes (et employeurs distincts), chefs des ressources humaines

Chers collègues,

Le Secrétariat du Conseil du Trésor s'est engagé à fournir aux ministères de façon constante et opportune des conseils concernant l'évolution de la situation de la nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19).

Dans le sillage de mes messages précédents du 28 janvier et du 25 février, je vous avise que le Secrétariat du Conseil du Trésor continue de collaborer étroitement avec Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada, qui sont au premier rang pour fournir des conseils en matière de santé reposant sur des données probantes aux Canadiennes et aux Canadiens. Santé Canada continue de mettre à jour ses [avis de santé au travail](#). Je vous encourage, vous et vos équipes, à consulter régulièrement ce site pour obtenir les informations les plus récentes. Les avis et les annexes fournissent des conseils fondés sur des données probantes pour les gestionnaires et les employés sur ce qu'il faut faire pour prévenir la propagation potentielle de l'infection dans le milieu de travail.

Les gestionnaires sont le premier point de contact des employés qui ont des questions et des préoccupations concernant le COVID-19 en milieu de travail. Veuillez donc vous assurer de communiquer avec votre collectivité des gestionnaires ministériels afin de vous assurer qu'ils sont en mesure d'assumer ce rôle de leadership en connaissant bien les plus récents avis de santé, et en continuant de se tenir à jour alors que la situation évolue au sein de leurs collectivités respectives.

Vous trouverez ci-joint un modèle de message aux employés que vous pouvez utiliser pour communiquer les conseils les plus récents. Vos chefs des communications le recevront aussi. Des informations sur le COVID-19 sont disponibles sur plusieurs canaux, avec un accent particulier sur l'[intranet du GC](#) et le Canada.ca/coronavirus, ainsi que des messages diffusés à tous les échelons de la hiérarchie. Nous prévoyons également partager de l'information en mobilisant les communautés horizontales au sein du gouvernement. Nous communiquons aussi des renseignements pendant les présentations techniques pour les collectivités des relations de travail et de la santé et sécurité au travail, des employeurs distincts et des agents négociateurs.

Nous demandons aux gestionnaires délégués de consulter la page Web [Maladie à coronavirus \(COVID-19\) : Conseils aux voyageurs du gouvernement du Canada](#) avant d'autoriser des voyages, selon une analyse des avantages et des risques. Les précautions nécessaires doivent être prises pour tous les cas décrits dans les avis de santé. Les employés qui voyagent pour affaires ou pour des raisons personnelles doivent respecter les dispositions imposées par les responsables de la santé au moment de leur retour au Canada, dont l'autosurveillance et l'auto-isolément au besoin. Il n'y a pas de raison d'interdire tous les déplacements.

Dans le cadre de notre préparation générale, nous devons nous concentrer sur les mesures qui seront nécessaires si la situation devait s'aggraver au Canada. Si vous ne l'avez pas encore fait, veuillez mettre à jour vos plans de continuité des activités (PCA). Consulter [les procédures obligatoires pour les PCA](#). Vous obtiendrez de plus amples informations auprès du service d'assistance sur les [PCA de Sécurité publique \(SP\)](#) et dans [le guide technique sur les PCA](#) de SP. Veuillez également tester vos PCA avec des scénarios potentiels, par exemple, des taux d'absence du personnel de 10, 30 ou 50 % (ou tout autre scénario pertinent), une propagation géographique limitée (tel qu'une fermeture localisée de bureaux), etc. La continuité des activités devrait inclure les services de première ligne et les services essentiels aux Canadiens, ici et à l'étranger, en plus de fournir une capacité de pointe à d'autres organisations, comme vous pourriez être appelé à le faire.

La collaboration et le dialogue sont essentiels pour que nous soyons prêts à continuer à servir les Canadiens. Veuillez vous assurer que cela inclut la mobilisation des agents négociateurs par le biais des comités de santé et de sécurité d'orientation ou locaux, ou par le biais des Comités de consultations patronaux-syndicaux, le cas échéant. Nous continuerons de surveiller et de partager les informations sur les conseils en milieu de travail, lorsque nécessaire.

Je vous ferai parvenir des conseils supplémentaires dans les prochains jours. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi directement, au 613-907-5126, ou à inviter vos équipes à communiquer avec [Sandra Hassan](#), sous-ministre adjointe, Conditions d'emploi et Relations de travail, BDPRH, au 613-907-5100.

Nancy Chahwan

Dirigeante principale des ressources humaines
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada / Gouvernement du Canada